

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire **28 juillet 2026**

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 52/2026

Le MAIRE de SANCÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Considérant qu'en raison de la demande présentée par l'entreprise Eurovia BFC -chalon sur Saône TSA 70011 69134 Dardilly, afin de reprendre la forme de l'ilot central rue Beausoleil au croisement avec la rue du Château du Parc.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise Eurovia est autorisée à occuper le domaine public, à stationner et à effectuer la reprise de la forme de l'ilot central rue Beausoleil **à partir du 29 juillet 2026 (durée des travaux 10 jours).**

ARTICLE 2 :

La nature des travaux nécessite que le sens Ouest-Est de la rue Beausoleil soit interdit à la circulation ; un alternat avec feux tricolores sera mis en place, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 :

Cette interdiction de circulation et de stationnement sera matérialisée par une signalisation routière Livre I, 8ème partie du 15 juillet 1974, **aux frais de l'entreprise Eurovia** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le passage des véhicules sanitaires et de sécurité ainsi que l'accès des riverains.

ARTICLE 4 :

Copie du présent sera adressée à :

- Madame le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Entreprise Eurovia,
- Trema Bus

qui seront chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché sur le site de la commune de Sancé www.sance.fr dans la rubrique affichage légal.

Fait à SANCÉ le 28 juillet 2026,

Po/Le Maire

Le 1^{er} Adjoint Patrick Clerc

